

PV de SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le 21 mai, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle des fêtes, sur convocation régulière adressée à ses membres le 17 mai par Monsieur Frédéric BIVERT, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Présents : M BIVERT – Mme VIGNAL – M VINCENT - Mme MINARD – Mrs SIRIEIX (à partir de 20h23) – MICHOUX - BESSE – BOUILHAC - VERNIENGEAL - TRONCHE - Mme DESOUBRY.

Absents excusés : M BRAZ
Mme BRAULT (a donné procuration à M SIRIEIX)
M BUSSIERE

La séance est ouverte ce vendredi 21 mai à 20 h 00, sous la présidence de son maire en exercice, M. Frédéric BIVERT. Il est procédé à l'appel nominal des membres présents.

Il est proposé ensuite de désigner les secrétaires de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sont désignés : Mme VIGNAL et M VERNIENGEAL

Monsieur VINCENT souhaite apporter des précisions concernant la cession du C15, il n'y a eu aucun « arrangement » contrairement à ce qui a été évoqué par mail et le véhicule va partir en destruction comme prévu.

➔ **Vote : pour = 10 voix,**

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal de ses décisions prises en vertu de ses délégations, à savoir :

- Est exonérée la SNC Thomas-Lamey du loyer du local commercial du restaurant le Liginiaçois pour la période du 1er novembre 2020 au 18 mai 2021 inclus ;
- Est exonérée la société MPY du loyer du restaurant du Maury pour la période du 1er au 18 mai 2021 inclus.

◎ QUESTION N° 1 : Election d'un délégué titulaire au syndicat de la Diège

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que conformément aux articles L.5211-6 à L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux statuts du Syndicat de la Diège, et suite à la démission de Monsieur COUDERT, il y a lieu de procéder à l'élection d'un délégué titulaire représentant la commune au sein du comité syndical de la Diège.

Monsieur le Maire présente sa candidature ainsi que Monsieur BOUILHAC.

Le vote se déroule à bulletin secret :

➔ **Frédéric BIVERT : 7 voix, Sébastien BOUILHAC : 3 voix.**

◎ QUESTION N° 2 : Désignation d'un correspondant Défense

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de désigner un nouveau correspondant défense suite à la démission de Monsieur COUDERT. Monsieur VERNIENGEAL se porte volontaire

➔ **Vote : Pour = 10 voix,**

◎ QUESTION N° 3 : Election d'un délégué suppléant au sivom du Riffaud

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que conformément aux articles L.5211-6 à L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, et suite à la démission de Monsieur COUDERT, qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un délégué suppléant représentant la commune au sein du conseil syndical du Riffaud.

Monsieur Dominique MICHOUX se porte volontaire :

➔ **Vote : Pour = 10 voix,**

◎ **QUESTION N° 4 : Création d'un poste saisonnier pour la surveillance de la baignade au Maury**

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel pour accroissement saisonnier d'activité afin d'assurer la surveillance de la baignade à la plage du Maury, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de recruter des agents non titulaires pour accroissement saisonnier d'activité pour une période de 2 mois allant du 1^{er} juillet 2021 au 31 août 2021 inclus.

➔ **Vote : Pour = 10 voix**

Monsieur le Maire précise qu'il a déjà reçu deux candidatures pour pourvoir ce poste en juillet et en août.

Monsieur Sirieix arrive à 20h23

◎ **QUESTION N° 5 : Création d'un poste à temps complet dans la filière culturelle**

Monsieur le Maire informe qu'afin d'assurer le remplacement pour départ à la retraite prévu le 1^{er} octobre prochain de l'agent en poste à la bibliothèque, il serait opportun de créer un poste à compter du 1^{er} août afin d'assurer la transition.

Monsieur VERNIENGEAL demande si les missions de cet agent sont définies. Monsieur le Maire répond que ce seront les mêmes que celles de l'agent en place augmentées de certaines autour du tourisme qui sont en cours de définition. La commission des Ressources Humaines s'est réunie pour aborder ce sujet.

Monsieur BOUILHAC demande si cet agent pourrait assurer les remplacements au secrétariat de mairie et à la poste. Monsieur le Maire répond que cela sera éventuellement étudié.

➔ **Vote : Pour = 12 voix**

◎ **QUESTION N° 6 : Acquisition de défibrillateurs et demande de subvention**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a obligation pour les communes d'équiper tous leurs établissements recevant du public (ERP) de défibrillateurs. Il présente un devis de 8 231.75 € HT soit 9 878.10 € TTC permettant d'équiper la Salle des fêtes, la mairie, l'école ainsi que les 2 restaurants communaux. Il précise que cette opération est éligible à une subvention DETR au taux de 40% plafonné à 4 000 euros et demande à l'Assemblée de se prononcer sur ce dossier.

➔ **Vote : Pour = 12 voix,**

Ce matériel doit être révisé tous les ans : un personnel communal pourrait être formé afin d'effectuer ces révisions.

Madame MINARD précise que Groupama peut participer au financement de ces appareils.

Monsieur BOUILHAC indique qu'il faudrait signaler ces équipements à l'assureur en cas de dégradation.

◎ **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur BOUILHAC signale que la vitesse des véhicules est excessive sur la rue Martin de la Tour du Fayet et souhaiterait que les radars pédagogiques soient déplacés à cet endroit. Il demande que la vitesse de ces radars soit enregistrée.
- Monsieur le Maire précise qu'il a reçu plusieurs courriers des personnalités politiques du secteur confirmant leur soutien à la réouverture de la ligne SNCF Bordeaux-Lyon.
- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le label Pavillon Bleu a été officiellement attribué à la commune de Liginiac pour sa plage mais aussi pour la bonne gestion environnementale de la commune.
- Monsieur le Maire explique que la commune se porte candidate aux labels « Village Fleuri » et « Api-cité »
- Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir s'organiser pour la tenue des bureaux de votes pour les élections du mois de juin prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.